

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 339 Adoption du règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris ainsi que son annexe portant sur les modalités de fonctionnement des conseils d'établissement des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 22 mars 2017 ;

Vu l'avis du Comité technique du 17 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris est adopté.

Article 2 : Les modalités de fonctionnement des conseils d'établissement des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris sont adoptées.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO